

Livraison :	2015	Création d'un éco-quartier multi usages comportant :
Maître d'Ouvrage :	SEDD (Société d'Équipement du Département du Doubs)	- des immeubles pour 180 logements (publics et en accession) - une résidence de service - des équipements publics (Conservatoire National de Musique, Théâtre et Danse de 1600 élèves)
Surface :	site de 3,5 ha, 20 000 m ² de Shon constructible	- des immeubles tertiaires - création d'un mail piétonnier et cycliste - création de noues paysagères pour la gestion durable des eaux pluviales



1. Un quartier central au rythme du développement durable

Le projet d'aménagement du quartier des Blancheries suit deux objectifs :

- En premier lieu, il s'agit d'utiliser le site des bords de l'Allan pour créer une liaison urbaine entre le quartier de la Petite Hollande, le parc du Pré la Rose et, au Nord, le centre historique de Montbéliard.
- D'autre part, il s'agit pour la ville de conduire une opération expérimentale et exemplaire dans le domaine environnemental, urbain et architectural.

Un site d'exception, associé à des contraintes fortes liées à la gestion des aléas d'inondation, fait de ce projet le support d'une démarche innovante.

2. Une stratégie environnementale globale

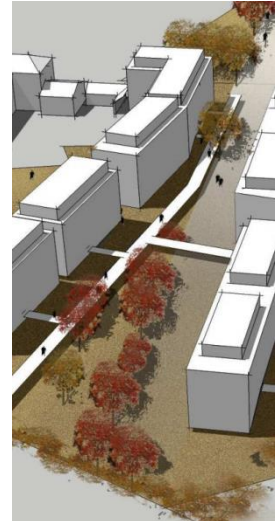
La ville de Montbéliard a décidé de réaménager le quartier des Blancheries, situé sur les bords de l'Allan, au Sud du centre de Montbéliard. La SEDD souhaite que l'opération permette une véritable revalorisation du quartier, et un changement de l'image qui lui est associée.

Le projet de réaménagement du quartier concerne différents types de bâtiment :

- des bâtiments de logements collectifs,
- des bureaux,
- une résidence de service,
- une école nationale de musique.

Le Pays de Montbéliard veut devenir une agglomération exemplaire en matière énergétique. A ce titre, la CAPM (Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard) s'est engagée dans une politique volontariste, avec la signature de la « Convention des Maires » par laquelle elle s'engage à réduire d'ici 2020 la consommation d'énergie de 20%, à réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre et à porter à 20% la part d'énergie renouvelable (objectif des 3x20).

La politique des déplacements et de l'habitat fera de la CAPM une agglomération des mobilités éco compatibles avec son TCSP (Transport en Commun en Site Propre), ses liaisons pour modes doux, des véhicules en libre-service, etc...



3. Des objectifs de performance pour les futurs bâtisseurs

Les réflexions menées sur les espaces publics sont inéluctablement traduites en données d'entrées fortes pour les futurs constructeurs sur chaque îlot. La démarche contient donc in fine des recommandations à destination des futurs bâtisseurs :

- Un objectif de performance énergétique défini par typologie de programme, de manière à poser les bases de constructions en phase avec les futures réglementations thermiques.
- Des objectifs d'aménagements à l'échelle des parcelles imposent notamment une maîtrise des débits de fuite, l'intégration d'espèces végétales dans une palette locale et résistante, l'utilisation d'une certaine quantité de bois...

Ces objectifs permettent d'entrer en cohérence avec le schéma développement durable global de la ZAC, du plan Climat et de l'Agenda 21 définis par la collectivité.

Intervenants

Maître d'Ouvrage	SEDD (Société d'Équipement du Département du Doubs) M. Xavier Limas	16 rue de Velotte 25201 Montbéliard cedex	04 78 38 74 02
Architecte Urbaniste	Architecture Urbanisme Agence Hubert Thiébault M. Hubert Thiébault	74 chemin de l'indiennerie 69540 St Cyr au mont d'or	04 37 24 01 26
Paysagiste	Axe Saône M. Gérard Penot	17 quai Fulchiron 69005 Lyon	04 78 27 23 63
BET HQE	Etamine M. Michael Violet	10 avenue des Canuts 69120 Vaulx-en-Velin	04 37 45 34 20